

**Séance du 18 décembre 2024**

Par convocation en date du 13/12/2024, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le 18 décembre 2024 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier SALVETTI, Maire de Froges

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS 17

VOTANTS 20

POUR : 20 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 58 /2024

Etaient présents : Virginie DUPOUX, David LIOT, Francesca NOLOT, François DI FORTI, Cécile GILET, Pilar GINET, Emmanuelle OLTRA, Philippe, ORSET-BLANC, Arnaud RUCHE, Claude MANGILLI, Valérie PETEX, Brigitte BELLOT-GURLET, Francis MARTINEZ, Michel ROUX, Elise LANDREAU, Philippe REVOL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Julien DI FRENZA, Faustine LARUELLE, Brice MAUCLERE

Absents : Laure ANDREOLETY, Mireille CEZIAN, Djamel BOULACEL

Michel ROUX a été désigné secrétaire de séance

OUVERTURE DE CREDIT 2025 - BUDGET COMMUNAL

Madame Brigitte BELLOT GURLET, Adjointe au Maire chargée des Finances indique que, à la vue de la nécessité de continuité de l'activité municipale, la procédure comptable d'engagement et de mandatement des dépenses et recette ne doit pas être interrompue et dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette en capital et opérations d'ordre.

Aussi, après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture des crédits suivant pour le budget 2025 :

Chapitre	Compte	BUDGET 2024			OUVERTURE 2025
		BP	Total_DM	Total_Prévu	
41	2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours)	- €	37 204,22 €	37 204,22 €	9 301,06 €
	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	98 304,53 €	- 98 304,53 €	- €	- €
20	2031 - Frais d'études	50 036,00 €	- €	50 036,00 €	12 509,00 €

	2051 - Concessions et droits similaires	3 500,00 €	- €	3 500,00 €	875,00 €
21	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	660,00 €	- €	660,00 €	165,00 €
	21311 - Constructions bâtiments administratifs	15 000,00 €	- 15 000,00 €	- €	- €
	21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	16 556,43 €	300,00 €	16 856,43 €	4 214,11 €
	21352 - Install générales .. des constructions - Bâtiments privés	8 000,00 €	- 3 450,00 €	4 550,00 €	1 137,50 €
	2151 - Réseaux de voirie	38 868,00 €	3 400,00 €	42 268,00 €	10 567,00 €
	2152 - Installations de voirie	5 000,00 €	8 900,00 €	13 900,00 €	3 475,00 €
	21538 - Autres réseaux	9 800,00 €	- 1 200,00 €	8 600,00 €	2 150,00 €
	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 660,00 €	- €	3 660,00 €	915,00 €
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	9 711,00 €	- 1 800,00 €	7 911,00 €	1 977,75 €
	217841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires (mise à dispo)	- €	0,00 €	0,00 €	0
	21831 - Matériel informatique scolaire	7 000,00 €	- 550,00 €	6 450,00 €	1 612,50 €
	21838 - Autre matériel informatique	5 000,00 €	- 5 000,00 €	- €	- €
	21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	4 762,04 €	- €	4 762,04 €	1 190,51 €
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00 €	- 2 000,00 €	- €	- €
	2185 - Matériel de téléphonie	5 553,95 €	- €	5 553,95 €	1 388,49 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	3 064,00 €	- €	3 064,00 €	766,00 €
23	2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours)	1 893 257,93 €	61 100,31 €	1 954 358,24 €	488 589,56 €
	2313 - Constructions (en cours)	32 260,28 €	- 19 000,00 €	13 260,28 €	3 315,07 €
	2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	115 324,00 €	35 400,00 €	150 724,00 €	37 681,00 €
	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
		2 327 318,16 €	- €	2 327 318,16 €	581 829,54 €

Ainsi, après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée en charge des Finances
 - A mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrite au budget de l'année précédente.
 - A engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
 - A mandater les dépenses afférentes au remboursement de la dette, capital et intérêts
 - Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2024 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2025, selon la répartition par nature (niveau de vote du budget) ci-dessus

Après en avoir débattu et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée en charge des Finances
 - A mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrite au budget de l'année précédente.
 - A engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
 - A mandater les dépenses afférentes au remboursement de la dette, capital et intérêts
 - Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2024 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2025, selon la répartition par nature (niveau de vote du budget) ci-dessus

*Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération transmise en Préfecture
le
et affichée
le
Le Maire
Olivier SALVETTI*

Fait à Froges,
le 18/12/2024
Extrait certifié conforme
Le Maire
Olivier SALVETTI



Secrétaire de séance
4^{ème} Adjoint
Michel ROUX



Acte administratif pouvant être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux

